

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Mirjam REINHARD, Joëlle
TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE ESTEVES, Laurent
HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,
Monsieur Michel BRIFFAUD à Monsieur Alain ROUX, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Michèle COTTRET, Madame Danielle CASALE à
Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jérôme DUPUY à Madame
Monique HOURS, Madame Nathalie PONCE-GASSIER à Monsieur Vincent
BLACHERE ESTEVES.

Absents:

Madame Olivia BURLES, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Nicole VENTEUX

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 21

Date de convocation

12 décembre 2023

**OBJET : Convention de servitudes avec le SDE04 pour l'enfouissement BTA « Impasse des
Amandiers » 400 Volts – parcelle ZC n°73, ZC n°286 et ZC n°287 au lieu-dit Coulet de Sion**

Rapporteur : Madame Michèle COTTRET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le projet de convention de servitudes, établi par le SDE 04 (Syndicat d'Energie Alpes-de-Haute-Provence) en vue de travaux d'enfouissement de la ligne électrique 400 Volts sur les parcelles communales cadastrées ZC n°73, ZC n°286 et ZC n°287 situées « Impasse des Amandiers » ;

Considérant le projet d'enfouissement des canalisations souterraines situées « Impasse des Amandiers » ;

Le rapporteur précise à l'assemblée qu'il convient d'autoriser :

- L'établissement à demeure dans une bande de 0.5 m de large, des canalisations souterraines et ses accessoires sur une longueur totale d'environ 110 mètres sur les parcelles communales cadastrées ZC n°73, ZC n°286 et ZC n°287 ;
- La mise en place, si besoin, de bornes de repérage ;
- L'encastrement d'un ou plusieurs coffrets et / ou ses accessoires notamment dans un mur, un muret ou une façade avec pose d'un câble en tranchée et / ou sur façade de néant mètres ;
- La pose de deux coffrets de raccordement électrique ;
- L'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux

ouvrages, étant précisé que le SDE04 pourra confier ces travaux au propriétaire si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment le décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution des travaux à proximité de certaines ouvrages de distribution.

- L'utilisation des ouvrages désignés ci-dessus et la réalisation de toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc ...).

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de servitude entre SDE 04 et la Commune de Gréoux-les-Bains relative à l'enfouissement d'une ligne électrique 400 volts sur les parcelles communales cadastrées ZC n°73 – ZC n°286 et ZC n°287 situées « Impasse des Amandiers ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que toutes les pièces nécessaires s'y afférant.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 19 décembre 2023

Signé,
Le **20 DEC. 2023**

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **20 DEC. 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Nicole VENTEUX
Nicole VENTEUX